

Où en est-on du projet REACH ?

La mesure 7 de l'Appel de Paris du 7 mai 2004 demandait un renforcement du projet REACH¹. L'ARTAC s'est donc mobilisée tout au long de l'année 2005 pour soutenir ce règlement européen en particulier au moment du vote en première lecture du Parlement le 17 novembre 2005 et du Conseil des Ministres du 13 décembre. En effet *le 8 novembre 2005*, l'ARTAC a mobilisé le corps médical européen en organisant une conférence de presse² au Parlement européen en partenariat avec le *Comité Permanent des Médecins Européens* (CPME) signataire de l'Appel de Paris, regroupant l'ensemble des conseils de l'ordre des 25 Etats membres participants³. Pour sensibiliser le Conseil des Ministres et le Conseil européen, le Pr. D.Belpomme, président de l'ARTAC, a adressé une lettre à chaque chef d'Etat ou de gouvernement et ministres de l'Industrie des 25 Etats membres, leur demandant de renforcer le projet REACH (voir la lettre jointe à la précédente newsletter).

L'action médicale et scientifique de l'ARTAC s'inscrit en étroite complémentarité avec la mobilisation citoyenne des ONG françaises et européennes à qui nous rendons hommage pour leur travail de veille actif et intense. Ces actions conjointes commencent à porter leurs fruits : le principe de substitution au cœur de la phase d'autorisation a été voté par le Parlement européen et le Conseil des Ministres a consacré l'obligation de recherche d'alternatives plus sûres pour la santé et l'environnement. Le Conseil a toutefois retenu la possibilité pour les industriels de soustraire de la procédure d'autorisation des substances dont ils maîtriseraient valablement les risques. En revanche il a heureusement fait en sorte que certaines substances, en particulier les cancérigènes agissant à faible dose et les persistants bioaccumulables, soient obligatoirement soumis à la procédure d'autorisation. Ces avancées sont positives mais notre combat n'est donc pas terminé.

2006 devrait voir s'enclencher la deuxième phase du vote sur REACH. La position commune forgée par le Conseil des Ministres devrait être proposée en mai 2006. Les recommandations du rapporteur Guido Sacconi sont attendues en juin avec une discussion au sein du Comité pilote « Environnement » du Parlement en juillet. Le vote en deuxième lecture en session plénière du Parlement est prévu fin octobre-début novembre. En effet, la présidence finlandaise (2eme semestre 2006) souhaite avoir à son actif l'avancée de ce projet européen essentiel pour la protection de la santé et de l'environnement. D'ici là, il est donc essentiel que nous maintenions tous notre travail d'information auprès des parlementaires européens et en particulier auprès des eurodéputés français.

Le deuxième colloque de l'Appel de Paris organisé par l'ARTAC le **9 novembre 2006** à l'UNESCO⁴ sera une occasion de faire le point sur les discussions européennes autour de REACH. Ce colloque européen ouvert à tous publics aura pour thème « Santé, environnement et développement durable : enjeux et solutions ». Au delà de REACH, l'objectif est de proposer des mesures concrètes en matière de santé et d'environnement rassemblées dans un **mémoire**. Nous vous tiendrons très prochainement informés de l'avancée de ce colloque. Nous comptons sur votre participation.

Merci d'avance

Marie Vigorie
Directrice Générale de l'ARTAC

¹ enRegistrement, Evaluation, Autorisation des produits CHimiques

² www.artac.info

³ www.cpme.be

⁴ cf newsletter n°3